



Aide aux Enfants d'Haïti

Association de loi 1901 à but non lucratif et à caractère Humanitaire
donnant droit à une réduction d'impôt sur les sommes versées.

Siège social :

Quartier Carcaille 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

William RONDEAU, président - Tel : 06.71.20.38.65 – 09.75.32.50.37

Gilles MOSNIER, section Auvergne : 06.26.47.04.81

Didier Ravaine, section Est : 06.11.62.28.76

Bernard Monnier, Section Midi Pyrénée : 06.30.56.50.24

e.maill : aide.aux.enfants.haiti@wanadoo.fr

site internet : www.aide-aux-enfants-haiti.org

Chère amie, cher ami,

"Aide aux enfants d'Haïti" a pour but d'aider la fondation «Bon Berger», dirigée par une femme exceptionnelle, Mme ST FLEUR qui soutient des enfants abandonnés et se bat en parallèle pour que d'autres enfants non orphelins puissent rester dans leur famille en leur permettant d'aller **gratuitement à l'école**.



Margarete SAINT FLEUR

Nous avons ouvert une école en partenariat avec la fondation « Bon Berger » en octobre 2006 à Port au Prince afin de venir en aide aux enfants des quartiers défavorisés. A la rentrée 2008, 156 élèves bénéficiaient d'une instruction en conformité avec les programmes de l'Education Nationale Haïtienne ainsi qu'un repas quotidien.

Grâce aux dons et subventions obtenus en 2008 nous avons pu acquérir la maison des enfants de la crèche des Brebis de Saint Michel de l'Attalaye ce qui nous permet maintenant de nous consacrer à notre mission qui est la **scolarisation en milieu rural**.

Aujourd'hui, avec l'aide de nos partenaires financiers et l'intervention de la population locale, une **école située à Castaches**, (150 km de Port au Prince et 40 km de Jérémie), ouvrira en septembre 2010, elle comportera les 7 classes du cycle fondamental Haïtien, un potager avec un agronome pour initier les enfants à travailler la terre, cultiver les légumes ainsi qu'une basse cour, tous les produits récoltés serviront également à la fabrication des repas pour cette école,

Un lycée professionnel aux Abricots en cours de construction qui offrira plusieurs orientations dont l'agriculture.

Nous soutenons les projets de développement de la commune des Abricots voir sur notre site internet.

Nous avons besoin de vous pour payer le salaire des instituteurs et aider les enfants à recevoir une éducation pérenne et gratuite.

C'est en donnant de l'éducation aux enfants qu'un pays peut se reconstruire !

Merci du fond du cœur du geste que vous pourrez apporter à tous ces enfants en leur offrant la possibilité d'un avenir par l'éducation

William et Alice Rondeau, Fondateurs

Bulletin d'Aide aux Enfants d'Haïti

À compléter et à retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre d'Aide aux enfants d'Haïti,
dans une enveloppe timbrée à l'adresse suivante. A.E.H : Quartier Carcaille 26300 CHATUZANGE LE GOUBET.

Responsables Parrainage : Josie Mosnier : 06.17.64.85.45

Florence Ravaine : 06.11.62.28.76

OUI je profite de ma réduction fiscale de 75 % du montant de mon don, dans la limite de 495 €, dans l'action de l'association "Aide aux enfants d'Haïti"

- Je souhaite faire un don je vous envoie un chèque de euros.
- Je souhaite parrainer un enfant, je verse 20 euros par mois qui seront prélevés sur mon compte. avec la déduction d'impôt mon parrainage ne me coûtera réellement que 5 euros par mois.
- Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2010., je fais un chèque de 50 euros.

Mes coordonnées :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
e.mail : _____@_____

75 % DE RÉDUCTION FISCALE

Vous pouvez déduire de vos impôts **75 % de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 50 € ne vous coûte réellement que 12,50 €.

Je recevrai mon reçu fiscal sous 15 jours, à réception de mon chèque, pour bénéficier de ma réduction d'impôts.

Si le montant des dons reçus était supérieur aux besoins indiqués dans ce courrier, j'autorise A.E.H à utiliser mon aide là où elle est la plus utile.